

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

- P 2 NOUVELLE RÉGION TOURISTIQUE
- P 5 ROUTE DES MAYENS-DE-BRUSON
- P 6 DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

CULTURE

- P 8 DES LIVRES SUR BAGNES POUR LES FÊTES

MAGAZINE

- P 10 ÉLECTIONS COMMUNALES
- P 11 AMBULANCE ET CABINET MÉDICAL
- P 13 PORTRAIT DE MARGRIT ANDEER
- P 16 INTÉGRALE DU MONT-ROGNEUX



BAGNES infos

LE TOURISME BAGNARD FONCE

L'avenir s'annonce aussi palpitant que la saison d'hiver qui démarre. Le Tour de France et la nouvelle région touristique en point de mire.

Après une année 2007-2008 exceptionnelle aux yeux de l'Office du tourisme, la nouvelle saison d'hiver s'annonce sous les meilleurs auspices avec une neige déjà bien présente qui a permis de skier pendant quasiment tout le mois de novembre. Les perspectives touristiques ne sont pas seulement bonnes à court terme. Deux nouvelles récentes marquent de nouveaux pas en avant dans l'organisation des activités touristiques de la région. L'annonce de l'arrivée du Tour de France à Verbier le 19 juillet 2009 a été accueillie avec enthousiasme. Le Tour de France, malgré les polémiques, reste l'un des événements sportifs majeurs dans le monde.

Cette arrivée, suivie d'une journée de repos à Verbier pour la caravane du Tour, d'un départ de Martigny le 21 juillet et d'une sortie du pays par le Grand-Saint-Bernard, est aussi un formidable coup de pouce pour la nouvelle région touristique Verbier-Saint-Bernard, qui a officiellement été créée en septembre. (pages 2 à 4)



Le val de Bagnes ne possède pas qu'un patrimoine naturel exceptionnel, mais également une capacité d'organisation qui favorise le développement du tourisme.



ÉDITORIAL

Remettons du bon sens
au cœur des constructions.

Chères citoyennes et chers citoyens,

Après seize années passionnantes au Conseil communal, je tire ma révérence avec le sentiment du devoir accompli. J'ai passé ces huit dernières années à la tête des constructions. Nous avons remanié ce dicastère, qui traite plus d'un dossier par jour, pour vous aider à surmonter vos difficultés dans les démarches administratives visant l'obtention des permis de construire. Je ne peux m'empêcher de soulever quelques questions qui m'ont accompagné durant ces années. Quand le bâtiment va, tout va, dit-on. Pourtant mes concitoyens se posent beaucoup de questions dans le domaine de la construction. Ce que nous vivons actuellement est-il vraiment raisonnable? Le cycle crise-surchauffe les inquiète, ils ne savent pas si leur travail est garanti à long terme, les prix des terrains et des constructions prennent l'ascenseur.

Je n'ai pas la prétention d'avoir des solutions toutes prêtes, mais mon expérience m'a montré que les choses avaient évolué dans le mauvais sens. Les aspects juridiques et techniques ont définitivement pris le pas sur le bon sens. Le WWF et les avocats ne sont bien sûr pas là pour compliquer les dossiers... enfin, en sommes-nous vraiment sûrs? Aujourd'hui, les constructions impliquent non seulement les citoyens et les autorités, mais de nombreux promoteurs, avocats, associations écologiques... Les débats se sont durcis et nous devons souvent jouer un rôle de shérif. C'est la raison pour laquelle nous avons renforcé notre contrôle sur les constructions et nos exigences sur les dossiers.

J'aimerais souhaiter à mon successeur que le bon sens reprenne le dessus et qu'il ne se retrouve pas, pour chaque dossier, en face d'un avocat... ou de plusieurs. Pouvons-nous revenir à un peu plus de bonne intelligence dans les relations économiques?

Je laisse la question ouverte en vous souhaitant mes meilleurs vœux et de bonnes fêtes de fin d'année.

Angelin Vaudan
conseiller communal en charge du dicastère des constructions

RÉGION TOURISTIQUE: VERBIER-SAINTE-BERNARD

L'avenir du tourisme passe par une approche régionale. L'annonce de l'arrivée du Tour de France à Verbier et la création de la nouvelle région touristique Verbier-Saint-Bernard marquent deux nouvelles étapes importantes pour le développement des activités touristiques.

L'automne a été riche pour la construction de l'avenir du tourisme dans le val de Bagnes. L'annonce de la naissance de la nouvelle région touristique Verbier-Saint-Bernard en septembre a précédé de quelques semaines celle de l'arrivée d'une étape du Tour de France à Verbier le 19 juillet. Des événements sans lien? «Bien au contraire», commente Léonard Perraudin, conseiller communal et président du conseil d'administration de la nouvelle région touristique: «L'arrivée du Tour de France à Verbier est la cerise sur le gâteau. On ne pouvait pas rêver mieux qu'un tel événement qui se déroule précisément l'année de la création de la région touristique. Le Tour, c'est tout un symbole, s'arrêtera à Verbier, partira de Martigny et passera par le Saint-Bernard. C'est un signal très fort pour la nouvelle région, et nous pourrions l'exploiter dans le marketing.» (Plus d'informations sur l'arrivée du Tour de France en page 4). C'est aussi, précise Patrick Messeiller, le directeur de l'Office du tourisme, «le couronnement d'une politique cohérente d'organisation d'événements menée depuis de nombreuses années à Verbier avec le Grand Raid, la Patrouille des glaciers, l'Xtreme ou le Verbier Festival».

L'acte fondateur de la nouvelle région touristique tient dans la signature, en septembre, du contrat liant les cinq communes (Bagnes, Orsières, Liddes, Bourg-Saint-Pierre et Riddes) et les cinq sociétés de développement concernées (Verbier, Châble/Bruson, Fionnay/Haut Val de Bagnes, Pays du Saint-Bernard et La Tzoumaz). Les communes de Sembrancher et Vollèges ont également rejoint la région.

«L'objectif, explique Léonard Perraudin, est de regrouper les forces pour préparer le futur. Grâce à cette nouvelle structure, nous allons pouvoir mettre en commun le marketing et la gestion des offices du tourisme des partenaires. Cela nous donnera une nouvelle image de marque régionale et de nouveaux outils de communication qui permettront à chacun des partenaires de mieux se faire connaître.»

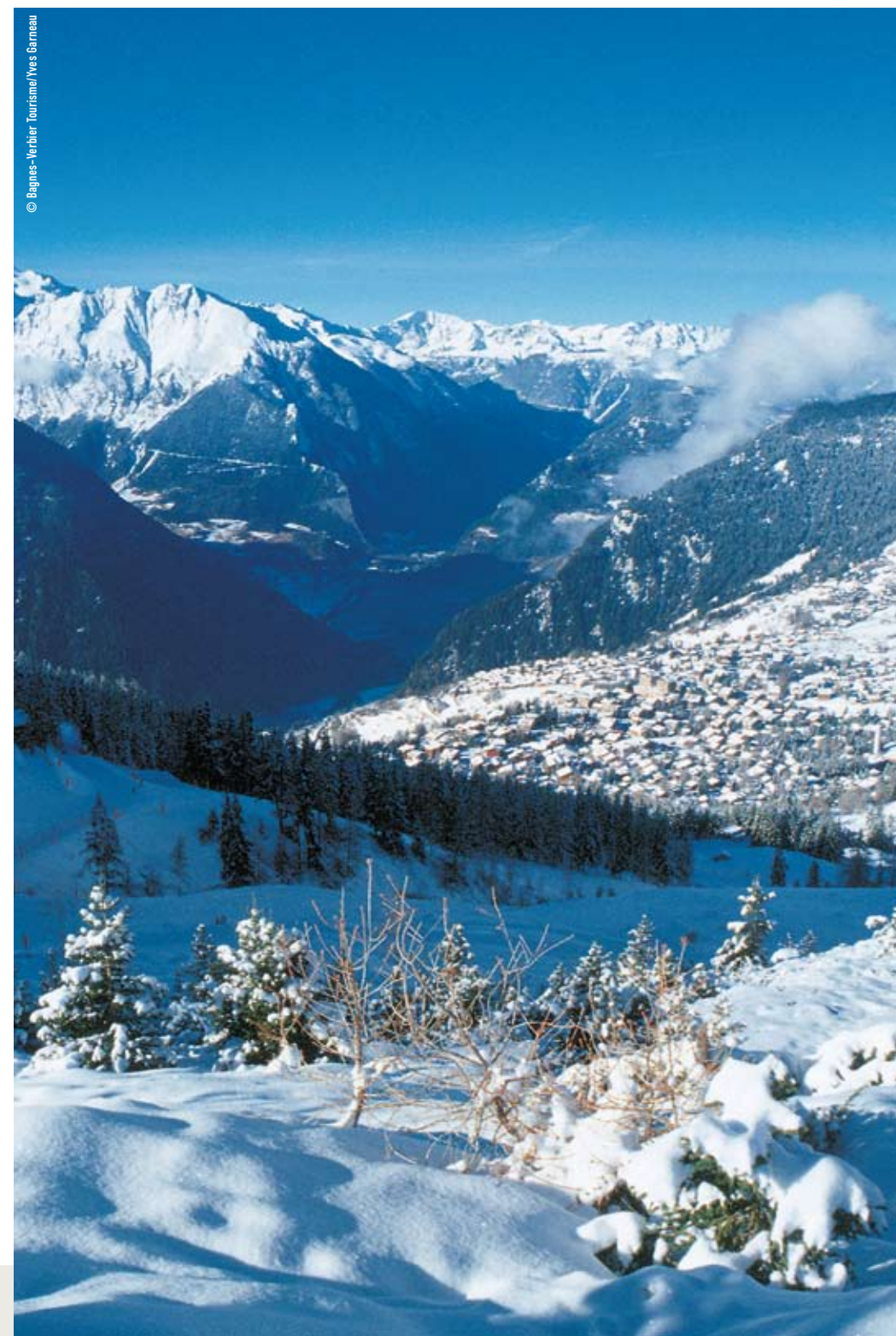
Les lignes directrices de la nouvelle région ont été élaborées par un comité stratégique présidé par Robert Gaillard, conseiller communal de Bagnes. Un groupe de 20 personnes de toute la région a travaillé activement durant une année à définir l'organisation, le mode de fonctionnement, les objectifs et le budget de cette nouvelle entité. Le comité stratégique a été accompagné dans ses réflexions par le bureau bernois de consultants Daniel Fischer & Partners. «Le comité stratégique a fait un travail remarquable

en permettant de trouver un bon consensus entre tous les acteurs du tourisme», commente Léonard Perraudin.

Robert Gaillard analyse le travail réalisé: «Nous avons travaillé intensément pour mener à bien ce dossier et nous sommes très heureux du résultat obtenu. Nous avons démontré que nous

étions capables, en nous regroupant, d'anticiper la nouvelle loi valaisanne sur le tourisme, qui exige une approche régionale. Nous avons fait les efforts nécessaires pour nous associer avec les communes voisines, mais j'aime dire que cette collaboration qui a commencé par des efforts deviendra une manière de travailler naturelle à

La nouvelle région touristique a défini son périmètre en se basant sur les liens naturels entre les communes impliquées.



l'avenir.» Pour lui, l'un des avantages principaux de la nouvelle structure est de «permettre à toute la région de disposer de plus de moyens pour son marketing et par conséquent d'être encore plus présente sur les marchés et de pouvoir en explorer de nouveaux».

La nouvelle région touristique est organisée en société anonyme, dont le capital-actions est en mains des communes et des sociétés de développement, ceci afin de garantir la pérennité de la structure. Les communes ont également accepté un effort financier supplémentaire afin d'augmenter les moyens à disposition du tourisme de la région. Le budget marketing de la nouvelle organisation atteindra 2,2 millions de francs d'ici 2011. Ce qui représente quasiment le double des moyens disponibles actuellement. Pour chacune des stations concernées, un tel montant constitue une augmentation garantie de l'efficacité du marketing, surtout si l'on y ajoute les effets de synergie.

La nouvelle structure comprendra trois départements distincts, placés sous la responsabilité d'une direction centrale: marketing, relations clients/partenaires, administration/finances. La direction centrale et les responsables de départements formeront la direction élargie, qui travaillera en contact étroit avec le conseil d'administration. «Ces démarches visent à professionnaliser les structures touristiques pour augmenter l'efficacité de leur action», explique Léonard Perraudin.

Il faut relever que les sociétés de développement sont maintenues et appelées à jouer un rôle central puisqu'elles sont en charge de l'information et de l'animation dans les différents sites touristiques.

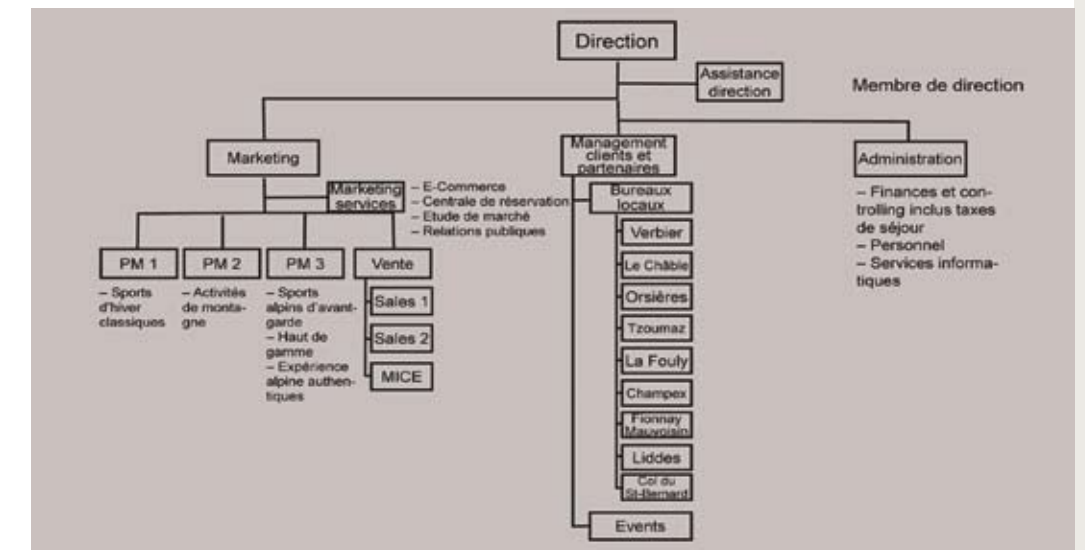
«Les sociétés de développement, commente Léonard Perraudin, continueront à jouer un rôle essentiel pour préserver l'ancrage local. Nous devons nous appuyer sur leurs forces de proposition et sur leurs capacités d'initiative. Elles seront toujours les principales artisanes de l'organisation des événements dans les stations et continueront à fédérer les acteurs locaux autour de projets touristiques. Nous souhaitons leur donner des moyens pour renforcer leurs initiatives.» Des contrats de prestations seront établis avec les sociétés de développement.

Le calendrier du projet prévoit que la nouvelle structure soit opérationnelle pour l'automne de l'année prochaine. Mais le comité stratégique, qui

regroupait les représentants des communes et des sociétés de développement, «avait prévu de donner quatre ans à la nouvelle structure pour qu'elle prenne complètement son envol et atteigne sa vitesse de croisière et son efficacité maximale», analyse Robert Gaillard.

Parallèlement à ses buts qualitatifs de meilleure organisation, la nouvelle structure s'est fixé les objectifs quantitatifs suivants: augmentation des unités totales sur les prochaines cinq années, meilleur étalement de la fréquentation tout au long de l'année, augmentation de la fidélisation de la clientèle, augmentation du tourisme journalier, augmentation de la valeur ajoutée de l'activité touristique pour l'économie régionale. **Charly Veuthey**

Organigramme envisagé



DU NOUVEAU SUR LE DOMAINE SKIABLE

Du côté du domaine skiable de Verbier, on annonce plusieurs nouveautés.

- > On pourra désormais retourner vers la station par le col des Mines grâce à l'amélioration du chemin au fond du lac des Vaux.
- > L'enneigement technique du snowpark a été complété et un espace débutant a été créé à côté de La Chauz.
- > La place située devant Médran a été nivelée pour assurer une meilleure sécurité aux usagers.
- > Les clients recevront plus d'informations dans la zone d'avant-caisse pour être informés lorsqu'ils arrivent à la caisse.
- > Sur la piste de luge de La Tzoumaz, les skieurs et les lugeurs seront désormais séparés sur le dernier tronçon qui créait du danger l'année dernière.
- > Une buvette est installée au sommet du Mont-Fort et un nouveau restaurant ouvre à La Croix-de-Cœur.

Pour le directeur de l'Office du tourisme, Patrick Messeiller, la saison s'annonce sous les meilleurs auspices du point de vue des conditions atmosphériques. Mais on ne peut pas exclure que les effets de la crise se fassent sentir, même si, pour l'instant, aucun indicateur n'incite à la panique. Dans la station, de nombreuses nouveautés seront à découvrir cet hiver.

Parmi les bonnes nouvelles, signalons que Verbier a reçu le prix «Best Resort 2009/Europe» du Good Skiing & Snowboarding Guide publié en Grande-Bretagne et que le restaurant L'Olympique a reçu le prix «Best Mountain Restaurant/Europe» du même guide. La Table d'Adrien, par son chef Marco Bassi, a en outre reçu sa première étoile Michelin.

LE TOUR DE FRANCE À VERBIER

L'arrivée de la Grande Boucle à Verbier sera l'un des points forts de l'année 2009 dans la commune. Le comité d'organisation est au travail.



Verbier a l'habitude d'organiser l'arrivée du Tour de Suisse. Cette expérience ne sera pas de trop pour organiser celle du Tour de France le 19 juillet 2009.

Sur le site du Tour de France, on peut lire la description suivante pour la présentation de l'étape qui conduira le peloton à Verbier:

«Ville-étape inédite:

2000 habitants

Village sis sur la commune de Bagnes dans le canton du Valais (Suisse)

Ville inédite sur le Tour de France, la station de ski valaisanne a notamment accueilli plusieurs étapes décisives dans l'histoire du Tour de Suisse. La montée finale, longue de près de 9 kilomètres, peut permettre aux hommes en forme de creuser des écarts, ou au moins provoquer une explication en règle. Pour mémoire, sur le Tour de France, lors de la dernière arrivée en altitude en territoire suisse, en 1984, Laurent Fignon avait affirmé sa supériorité sur tous ses rivaux: à Crans-Montana, il remportait, vêtu de jaune, sa troisième étape alpestre de l'année.»

A n'en pas douter, ce n'est qu'un avant-goût de l'avalanche de retombées médiatiques qu'offrira l'arrivée du Tour à la station et à toute la commune. Le Tour de France reste l'une des compétitions sportives les plus importantes et donc les plus médiatisées du monde. Et la région a décroché la timbale puisque le Tour s'y arrêtera en fait trois jours durant.

L'étape du 19 juillet – un dimanche – sera retransmise en intégralité. On pourra donc entendre le nom de Verbier tout au long de la journée et voir vraiment beaucoup d'images de toute la région durant cette journée sur les chaînes de télévision mondiales. L'étape de Verbier se déroulera en outre une semaine avant la fin de la course. Il se pourrait qu'elle soit déterminante et qu'on en parle encore beaucoup dans les jours suivants. Le Saint-Bernard sera enfin le point le plus haut du Tour.

Pour l'avoir vécue à Fribourg en 1997, une arrivée de Tour de France est bien plus qu'une simple manifestation sportive. Partout où le Tour passe, l'engouement populaire est extraordinaire. On peut donc être certain que la foule va accourir en nombre vers la vallée le 19 juillet, jour de l'arrivée à Verbier et le 20 juillet puisque la caravane du Tour bénéficiera d'une journée de repos à Verbier. Le lendemain, le Tour de France reprendra en outre sa route avec un départ d'étape à Martigny et le passage du col de Grand-Saint-Bernard pour quitter notre pays.

Le programme est alléchant, mais implique évidemment de nombreuses contraintes pour les organisateurs. Il suffit de se souvenir des images des arrivées à l'Alpe-d'Huez pour se faire une idée de la foule qui cherchera à se rendre à Verbier.

Le défi est d'une taille sans commune mesure avec l'organisation d'une arrivée du Tour de Suisse et, pour ajouter aux difficultés, l'arrivée de l'étape se déroulera en même temps que le Verbier Festival 2009.

Il est bien sûr trop tôt pour présenter les mesures qui seront prises, mais, du côté des organisateurs, on a déjà en tête les pistes à suivre pour que chacun puisse participer aux deux manifestations pendant ce week-end de pointe: tous les modes de transport, train, bus, télécabines, seront utilisés pour amener les visiteurs sur les bords de la route du Tour; on utilisera certainement Savoleyres pour acheminer une partie des spectateurs ainsi que La Croix-de-Cœur comme itinéraire de délestage pour la caravane du Tour.

Pour réussir son pari, le comité d'organisation bénéficiera d'un appui important du canton qui s'engage fermement derrière le projet. Nous reviendrons évidemment sur ce sujet dans nos prochaines éditions.

Pour mener à bien cet événement hors du commun, de nombreux volontaires seront engagés. Une soirée d'information a déjà eu lieu pour le recrutement, mais les personnes intéressées peuvent toujours s'adresser à l'Office du tourisme de Verbier (027 775 38 88).

Charly Veuthey



INFRASTRUCTURES

La route des Mayens de Bruson est ouverte

Les travaux entamés en 2004 ont été achevés à l'automne. La construction de la route a coûté 6,3 millions de francs. Le trafic sera strictement réglementé cet hiver en attendant la construction d'un parking de 110 places à La Côt l'an prochain.

Inutile de louvoyer. La décision du Conseil communal d'ouvrir cet hiver, à de strictes conditions, la route des Mayens de Bruson ne fait pas que des heureux. En particulier les 365 pétitionnaires (260 signatures d'électeurs bagnards) qui demandaient de reporter l'ouverture d'une année. Dans un argumentaire détaillé remis à la commune en octobre, ceux-ci faisaient valoir que cette décision générerait plus d'inconvénients que d'avantages pour la collectivité. Ils déploraient en particulier, avec l'ouverture de la route, la disparition d'un itinéraire à ski prisé des débutants et d'une piste de luge appréciée des familles, sans qu'aucune mesure n'ait été prise pour pallier cette suppression. Les pétitionnaires pointaient aussi du doigt «le nombre de places de parc (32) nettement insuffisant à La Côt» et relevaient qu'au regard de l'offre de stationnement les dépenses d'entretien pour garantir l'accès routier durant tout l'hiver étaient disproportionnées.

S'il n'a pas suivi l'avis des pétitionnaires, l'exécutif a néanmoins examiné soigneusement leurs doléances et reconnu, sous certains aspects, le

bien-fondé de leur argumentation. C'est pourquoi l'ouverture de la route des Mayens de Bruson sera couplée à des mesures d'accompagnement visant à réduire l'impact de quelques inévitables désagréments (lire ci-dessous). Plus largement, le Conseil communal a jugé qu'il y avait un intérêt public prépondérant à ouvrir dès cet hiver cette route pour les raisons fondamentales suivantes.

Le Conseil communal rappelle que les Mayens de Bruson sont situés en zone à bâtir. A ce titre, conformément aux lois régissant l'aménagement du territoire, la commune a l'obligation légale d'équiper cette zone. Si la commune s'est acquittée depuis longtemps de son devoir d'aménager les équipements nécessaires en matière d'eau et d'électricité, elle ne garantit toujours pas d'accès permanent aux propriétaires de chalet et d'appartement. De ce point de vue, l'ouverture de la route constitue une indispensable mise à niveau des infrastructures. De plus, elle assure aux véhicules de sécurité (ambulances, médecins, service du feu) de pouvoir desservir la zone en tout temps.

En deuxième lieu, le Conseil communal entend délivrer un message sans équivoque quant à sa détermination à aller de l'avant dans le développement des Mayens de Bruson, et ceci en dépit de l'obstruction frénétique du WWF, qui a déposé pas moins de cinq procédures d'opposition. De fait, constate le Conseil communal dans sa réponse aux pétitionnaires, l'organisation écologiste «demande ni plus ni moins la suppression du domaine skiable des Mayens de Bruson», au risque de ramener cette zone au rang de pâturage. Les Bagnards et leurs autorités ont une tout autre vision de l'avenir de leur station. Avec l'ouverture, selon le calendrier prévu, de la route d'accès, une première étape, cruciale pour le développement des Mayens de Bruson, a été menée à bien. La commune est bien décidée à parachever son œuvre, une fois que les verrous posés par le WWF auront sauté. En attendant la levée des oppositions, une «task force» composée de représentants de la commune et de Téléverbier SA planche sur les aménagements à court et moyen termes à apporter au domaine skiable.

Nicolas Gay-Balmaz

L'usage de la route est strictement réglementé

> Au parking de Valbord, un panneau de signalisation décrète l'interdiction générale de circuler du 13 décembre au 13 avril, sauf pour les détenteurs d'une autorisation communale.

> Peut obtenir une autorisation tout propriétaire ou locataire de chalet ou d'appartement situé dans la zone des Mayens de Bruson.

> L'autorisation de circuler est assignée à un numéro de plaque minéralogique.

> Les propriétaires de place de parc pourront amener leur véhicule sur leur aire de stationnement. La détention de plusieurs places donne droit à plusieurs autorisations.

> Les résidents de la station qui ne possèdent pas de place privée peuvent utiliser l'une des 32 places de parc disponibles à La Côt. Le temps de stationnement y est toutefois strictement limité à 12 heures. En cas de chutes de neige, les places doivent être impérativement libérées entre 7 et 8 h pour faciliter le travail des engins de déblaiement.

> Les personnes désireuses d'obtenir une autorisation doivent s'adresser au bureau du Châble de la police municipale ou téléphoner au n° suivant: 027 777 11 48.

Mesures d'aménagement liées à la pratique du ski

Avec l'ouverture de la route, l'itinéraire à ski traditionnellement utilisé par les skieurs pour rejoindre le parking de Valbord depuis La Côt disparaît. Pour pallier cette suppression, la commune et Téléverbier SA (TVSA) ont aménagé et sécurisé deux autres itinéraires permettant de rallier la vallée: la route de la forêt et la route des Mayens du Châble. TVSA assure les heures de damage nécessaire et l'aménagement des accès skieurs jusqu'au départ et arrivée de la route de la forêt. La commune a fait procéder à des élagages dans la zone de départ afin d'en améliorer l'accès. Cet itinéraire peut convenir aux skieurs débutants pour autant que ceux-ci prennent la peine de faire 200 mètres à pied. Des travaux d'aménagement du même ordre ont été engagés par TVSA et le service des routes et cours d'eau de la commune pour sécuriser l'itinéraire La Côt-Les Mayens du Châble.

Le télésiège, un moyen d'accès privilégié aux Mayens de Bruson

Téléverbier SA réitère cet hiver son offre de transport de nuit pour les Mayens de Bruson aux conditions suivantes: **DÈS LE 13 DÉCEMBRE 2008 JUSQU'AU 13 AVRIL 2009:** départs de Bruson et de La Côt. **Toute la saison:** les vendredis et samedis **Tous les jours à:** Noël: du 19.12.2008 au 03.01.2009, Carnaval: du 13.02.2009 au 28.02.2009, Pâques: du 10.04.2009 au 18.04.2009, **Horaires:** télésiège Bruson-La Côt: de 20 à 20 h 30, chenillette La Côt-Moay-La Côt: départ à 20 h 45, chenillette La Côt-La Pleyeuse-La Côt: départ à 21 h 30, **Tarifs:** simple course: CHF 5.–, gratuit pour les porteurs d'abonnement de Téléverbier SA et pour les enfants jusqu'à 6 ans. **Remarques:** En dehors des périodes citées ci-dessus, les courses en semaine et les dimanches sont payantes pour tout le monde, également pour les porteurs d'abonnement de Téléverbier. Forfait de CHF 100.–. Les transports ne s'effectuent que sur réservation avant 11 h au numéro de téléphone suivant: 027 776 18 19. L'administration communale étudie la possibilité de compléter ce dispositif par des bus navettes. Des informations complémentaires seront données prochainement.

LE COMITÉ DIRECTEUR

Président: Gaston Barben

Vice-président: Léonard Perraudin

Président du comité d'honneur: Claude Roch (conseiller d'Etat)

Secrétaire général: Pierre-Yves Délèze

Membres: Olivier Dumas, Christophe Dumoulin, Angelin Luisier, Patrick Messeiller

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 26 août au 25 novembre 2008



Le risque élevé d'éboulements rocheux qui menacent la place des Genièvres à Mauvoisin a conduit le Conseil communal à fermer cette place de parc et à charger les services techniques communaux d'étudier l'aménagement d'un nouveau parking sur le site de Mauvoisin.

> 26.08.2008

Projet de destination touristique

Le Conseil approuve le contrat de création de la nouvelle destination «Verbier – Saint-Bernard» entre les régions touristiques de Verbier-Bagnes, du Pays du Saint-Bernard et de la Tzoumaz, soumis à la signature des partenaires le 9 septembre 2008. Il confirme ainsi la création d'une société anonyme pour le marketing de la nouvelle destination ainsi qu'un crédit d'engagement annuel supplémentaire de CHF 400'000.– pour la Commune de Bagnes.

> 02.09.2008

Démission de M^{me} Simone Carron-Bircher, membre suppléante de la chambre pupillaire de Bagnes

Le Conseil prend acte de la démission de M^{me} Simone Carron-Bircher pour le terme de son mandat au 31 décembre 2008. Son successeur sera nommé au début de la prochaine période législative.

Place des Genièvres à Mauvoisin

Le Conseil prend connaissance du risque élevé d'éboulements rocheux qui menacent la place des Genièvres à Mauvoisin. Sur proposition du service communal de sécurité et sur préavis de MM. Charly Wuilloud, chef de section de prévention des dangers naturels de l'Etat du Valais, et James Médico, Inspecteur forestier, il est décidé de fermer cette place de parc et de charger les services techniques communaux d'étudier l'aménagement d'un nouveau parking sur le site de Mauvoisin.

Conseil d'administration de la société à constituer pour la destination touristique

Le Conseil nomme M. Léonard Perraudin à la présidence du Conseil d'administration de la société anonyme «Verbier – Saint-Bernard SA» à constituer. La Commune de Bagnes bénéficiant de 4 sièges, les 3 autres membres du Conseil d'administration seront désignés ultérieurement.

> 16.09.2008

Ouverture officielle des listes des candidats au Conseil communal, Juge et Vice-juge du 12 octobre 2008

Conformément aux dispositions légales, le Conseil constate:

> 1 que quatre listes sont déposées pour cette élection dans le délai imparti, sous pli fermé et dans l'ordre suivant:

Liste N° 1	PRD	3 candidats
Liste N° 2	UDC	4 candidats
Liste N° 3	PDC	6 candidats
Liste N° 4	PL	2 candidats;

> 2 le dépôt de la candidature de Paul Farquet (PDC) au poste de juge, élu tacitement;

> 3 le dépôt de la candidature de M^{me} Marie-Pierre Troillet Deslarzes (PDC) au poste de vice-juge, élue tacitement;

> 4 que les listes des candidats au Conseil communal sont parrainées et signées par 10 électeurs domiciliés;

> 5 qu'aucune modification ou adjonction n'est nécessaire et que ces listes sont reconnues conformes.

Nomination de M. Jean-Daniel Bruchez comme organiste des paroisses de Bagnes et Verbier

Le Conseil confirme l'engagement de M. Jean-Daniel Bruchez au poste d'organiste pour les paroisses de Bagnes et de Verbier en remplacement de M. Gabriel Bruchez.

Projet Interreg «La Beauté du geste»

Le Conseil approuve le dépôt par le Musée de Bagnes d'un projet Interreg «La Beauté du geste», en partenariat avec Le Musée de la Vigne et du Vin à Sierre. Les correspondants italiens sont l'IVAT (Institut Valdôtain de l'Artisanat Typique) et la commune de La Thuile. Le projet consistera en l'étude des objets agricoles déposés dans les réserves du Musée de Bagnes, la création de valises didactiques pour les écoles, ainsi que le développement d'un atelier didactique à la Forge Oreiller.

> 30.09.2008

Nominations au service de salubrité

MM. Sylvain Filliez, de Bruson, et Joachim Barben, de Fully, auxiliaires au service de salubrité, sont officiellement confirmés dans ce service en qualité de collaborateurs.

Déneigement de la route des Mayens de Bruson

Le Conseil adjuge le mandat de déneigement de la route des Mayens de Bruson à l'entreprise Samuel Rossier Transports SA. En parallèle, il confirme à Téléverbier SA la nécessité d'assumer l'ouverture du télésiège Bruson-La Côt en soirée le week-end et durant les fêtes, avec un service de chenillette depuis La Côt comme durant les précédentes saisons. Il demande également aux services techniques d'assurer l'itinéraire à ski permettant de rejoindre la route des Mayens du Châble.

Crèche communale

Le Conseil approuve le principe d'ouverture d'une crèche communale dans le bâtiment de l'ancienne école ménagère de Montagnier. L'ouverture est prévue pour la rentrée scolaire 2009/2010.

Chargé de sécurité

Le Conseil nomme M. Alexandre Fellay, collaborateur au service de sécurité, au poste de chargé de sécurité pour la Commune de Bagnes. Reconnu par l'Etat du Valais, il remplace ainsi officiellement M. Serge Amos, promu collaborateur au service des constructions en septembre 2007.

> 07.10.2008

Ouverture officielle des listes des candidats au Conseil général du 2 novembre 2008

Conformément aux dispositions légales, le Conseil constate:

> 1 que quatre listes sont déposées pour cette élection dans le délai imparti, sous pli fermé et dans l'ordre suivant:

Liste N° 1	PRD	14 candidats
Liste N° 2	UDC	6 candidats
Liste N° 3	PDC	26 candidats
Liste N° 4	PL	5 candidats;

> 2 que ces listes sont parrainées et signées par 10 électeurs domiciliés;

> 3 qu'aucune modification ou adjonction n'est nécessaire et que ces listes sont reconnues conformes.

Budgets 2009 de la Municipalité et des Services industriels de Bagnes (SIB)

Le Conseil accepte les budgets de fonctionnement et d'investissements, qui seront présentés au Conseil général le 11 décembre.

Après consolidation des budgets Municipalité et SIB, le total des charges de fonctionnement, sans les amortissements, s'élève ainsi à CHF 76'110'100.–, pour un total de recettes de CHF 100'380'400.–. L'excédent de revenus, après amortissement de CHF 12'471'100.–, s'élève à CHF 11'799'200.–, ce qui présente une marge d'autofinancement de CHF 24'270'300.–. Le total des dépenses d'investissements s'élève à CHF 29'448'000.– pour des recettes de CHF 3'468'000.–, ce qui représente un investissement net de CHF 25'980'000.–. L'insuffisance de financement s'élève ainsi à CHF 1'709'700.–.

Coefficient d'impôt, indexation, impôt personnel et taxe sur les chiens 2009

Le Conseil confirme les paramètres fiscaux suivants pour l'année 2009:

> 1 coefficient applicable au taux 1.0

> 2 indexation des revenus imposables 160% au lieu de 150%

> 3 montant de l'impôt personnel CHF 18.–

> 4 montant de la taxe sur les chiens CHF 80.–.

> 14.10.2008

Ouverture officielle des listes des candidats à la présidence et vice-présidence de la commune de Bagnes

Conformément aux dispositions légales, le Conseil constate:

> 1 qu'une seule liste a été déposée pour l'élection à la présidence de la commune et une seule pour celle de la vice-présidence;

> 2 que les listes des candidats à la vice-présidence et à la présidence de la commune sont parrainées et signées par 10 électeurs domiciliés;

> 3 qu'aucune modification ou adjonction n'est nécessaire et que ces listes sont reconnues conformes;

> 4 M. Christophe Dumoulin (PDC) est ainsi élu tacitement au poste de Président;

> 5 M^{me} Raymonde Selz (PRD) est élue tacitement au poste de Vice-présidente.

Délivrance d'autorisations d'exploiter

Le Conseil accepte de délivrer les autorisations suivantes:

> Le restaurant l'Escale à Villette, par Pierrette Luisier

> Le café du Clou à Bruson, par Daniel Philippin.

Nomination de deux collaboratrices au service «Relations clientèle» aux SIB

Le Conseil nomme M^{mes} Florence Paccolat, d'Evionnaz, et Sunisa Somsri, de Martigny au poste de collaboratrice auprès du service «Relations clientèle» des SIB. Ces deux engagements se font dans le cadre de la restructuration de ce service, placé désormais sous la responsabilité de M. Léonard Roserens, chef du service financier, ainsi qu'en remplacement au printemps prochain de M. Fernand Michellod, futur retraité, et de M. Stéphane Fellay, qui réoriente sa carrière professionnelle dans le domaine privé.

> 28.10.2008

Nomination d'un collaborateur au service des Routes et Cours d'eau

Suite à deux départs à la retraite, le Conseil titularise M. Raphaël Besse de Bruson au poste de collaborateur au service des Routes et Cours d'eau.

Ouverture hivernale de la route des Mayens de Bruson

Le Conseil confirme l'ouverture hivernale de la route des Mayens de Bruson et décide des mesures complémentaires permettant aux skieurs de rejoindre Bruson par la route de la forêt.

Délivrance d'autorisations d'exploiter

Le Conseil accepte de délivrer les autorisations suivantes:

> Le restaurant Le Rouge à Verbier, par Raphaël Igelman

> L'agence Activholiday à Verbier, par Christopher Longbottom

> L'agence Spring Bok - Mont-Aux-Sources à Verbier, par André Hefti

Règlement sur la gestion des déchets

Le Conseil prend connaissance de l'homologation par le Conseil d'Etat, en séance du 8 octobre 2008, du règlement sur la gestion des déchets de la Commune de Bagnes. Ce dernier entre en vigueur immédiatement, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008.

> 11.11.2008

Elections de M. Yves Bruchez au Conseil communal et au Conseil général

Le Conseil prend acte que M. Yves Bruchez renonce à son poste d'élu au Conseil général pour des raisons d'incompatibilité avec de celui de conseiller communal. Pour le Conseil général, le Conseil nomme tacitement M^{me} Anne Gachoud de Verbier, première non-élue de la liste UDC.

Abonnements CFF de la commune

Le Conseil décide de reconduire l'opération «Abonnements CFF à disposition des citoyens bagnards» pour l'année 2009. Tous les jours, 2 cartes journalières permettant de voyager dans toute la Suisse pour le prix de CHF 30.– sont en vente sur réservation à la réception de la Maison de commune.

> 25.11.2008

Délivrance d'autorisations d'exploiter

Le Conseil accepte de délivrer les autorisations suivantes:

> Les chalets Kernow, Tri Chalet et Bella Coola à Verbier, par Alison Thomson

> Le restaurant Le Hameau à Verbier, par Eric Laurent

> Le restaurant Les Ruinettes à Verbier, par Eric Jan

> Le chalet SPA Blanche et la discothèque Coco-Club à Verbier, par Romain Braud.

Horaires et directives pour les chantiers 2009

Le Conseil approuve les horaires et les directives pour les chantiers situés en station de Verbier et en amont de celle-ci, hors domaine skiable. Ils concernent la saison d'hiver 2008/2009 et la saison d'été 2009. Ils sont disponibles sur le site Internet www.bagnes.ch sous la rubrique «Avis communaux».

Nomination d'une collaboratrice à la bibliothèque de Bagnes

En remplacement de M. Pierre Vaudan qui prendra sa retraite dès le 1^{er} janvier 2009, le Conseil nomme M^{me} Anne Besson de Versegères au poste de collaboratrice à la bibliothèque municipale du Châble.

Nomination d'une collaboratrice au Musée de Bagnes

En remplacement de M^{me} Denise Senn, le Conseil nomme M^{me} Christine Fillez de Versegères au poste de gardienne du Musée de Bagnes.

Budgets 2009 de la Bourgeoisie de Bagnes

Le Conseil accepte les budgets de fonctionnement et d'investissements qui seront présentés à l'Assemblée bourgeoise du 19 décembre 2008 à Lourtier.

LIVRES

Histoire, culture et tradition bagnardes

Peu de communes peuvent s'enorgueillir d'avoir aussi bien écrit leur histoire. Nous vous proposons quelques titres à lire pendant les fêtes. Disponibles au Musée de Bagnes ou dans les librairies de la vallée.



Catherine Raemy-Berthod, «Eglises et chapelles de Bagnes», 200 pages, plus de 150 photographies.

Du tourisme aux traditions alpestres, en passant par les figures culturelles qui ont marqué la vallée, la Commune et le Musée de Bagnes ont soutenu de nombreux projets ces trente dernières années pour écrire l'histoire de Bagnes et celle de ses habitants à travers les siècles. Cette année a été faste dans ce contexte. La parution du cinquième et dernier volume de «Familles de Bagnes» couronne un travail initié il y a plus de trente ans. Dans les cinq ouvrages de la collection publiée sous l'égide de la Commune de Bagnes et du Centre régional d'études des populations alpines (CREPA), ce sont neuf siècles d'histoire et 120 patronymes qui se dévoilent. Ces cinq volumes répondent à la quête des origines des Bagnards et permettent de remonter aux plus anciens documents concernant les noms de famille de Bagnes. Ils datent du XII^e et XIII^e siècle. Les cinq volumes suivent ensuite la lignée des ancêtres de 1639, date du début de la tenue des registres paroissiaux, jusqu'au début du XX^e siècle. Ce travail de recherche de longue haleine a permis de mettre en valeur l'un des

plus précieux éléments du patrimoine local, en faisant revivre l'immense cohorte des générations qui se sont succédé sur le territoire de Bagnes. Au printemps, le Musée de Bagnes publiait également «Eglises et chapelles de Bagnes». Ce livre s'inscrit dans le prolongement d'une exposition du musée en 2007. Sa publication a permis de dévoiler tout un pan du patrimoine religieux très riche de la vallée. Le val de Bagnes abrite plus d'une vingtaine d'édifices dédiés au culte. Le livre les présente individuellement du point de vue de l'histoire, de l'architecture et du mobilier. Des chapitres généraux offrent en outre une synthèse sur le temps fort du développement des édifices religieux bagnards, sur les artistes et artisans qui y ont contribué, sur les vitraux ou encore sur les saints populaires... Le Musée de Bagnes ne va pas s'arrêter en si bon chemin. Un nouveau livre est d'ores et déjà en chantier. Il concernera les **cartes postales** qui ont été réalisées depuis les années 1910 pour vanter les beautés de Verbier. **Charly Veuthey**

> 1 ALPAGES
Publié avec le soutien de la Commune de Bagnes, «Parole de Bergers» est, n'ayons pas peur des mots, un chef-d'œuvre du genre. En s'appuyant sur de nombreux témoignages recueillis pendant dix ans auprès de ceux qui ont été actifs dans l'élevage du bétail, dans les mayens et les alpages, Arlette Perrenoud a livré une analyse sociologique et historique absolument passionnante qui permet mieux que nulle autre de se faire une idée de ce qu'était la vie lorsque l'activité principale de la population bagnarde consistait en l'élevage.

«Parole de bergers, Alpage et mayens du val de Bagnes», Arlette Perrenoud, Editions Passé-Présent, 1992

> 2 ARTISANAT
Depuis le début du XIX^e siècle, l'industrie des fourneaux en pierre ollaire a porté loin la renommée de l'artisanat bagnard. Grâce à la découverte de la pierre blanchâtre et poreuse de Bocheresse, cette industrie a pu se développer dans la vallée et permettre de réchauffer des foyers du Valais, du canton de Vaud, du canton de Fribourg, de la Haute-Savoie et même au-delà.

«Un bagnard de taille», Willy Ferrez, Collection du Musée de Bagnes, 1998

> 3 TOURISME
L'histoire de Bagnes, dès le XIX^e siècle, c'est aussi l'histoire du tourisme. «Eveil du tourisme dans le val de Bagnes» relate la période qui va du XIX^e à la Deuxième Guerre mondiale: construction des hôtels et cabanes de la vallée, histoire des débuts de l'alpinisme, portraits des premiers guides. Le livre est richement illustré.

«Eveil du tourisme dans le val de Bagnes», Marthe Carron, Camille Michaud, François Luisier et Jean-Michel Gard, Centre de recherche historique de Bagnes, 1983

> 4 Félix Cortey
Le peintre Félix Cortey, né au Châble (1760-1835), est devenu l'un des meilleurs peintres

valaisans de son époque. Après une carrière dans les régiments suisses d'Espagne, il revient définitivement au pays en 1796 et se fait connaître comme peintre, en particulier comme portraitiste. Quand les obligations de la vie agricole ne le retiennent pas chez lui, il sillonne le Valais pour travailler pour les plus grandes familles valaisannes. Une partie de sa famille suit son exemple et peu à peu un atelier de peintre, qui reste un fait unique dans la peinture valaisanne de cette époque, se forme au Châble.

«Félix Cortey», Jean-Michel Gard, Centre de recherche historique de Bagnes, 1979

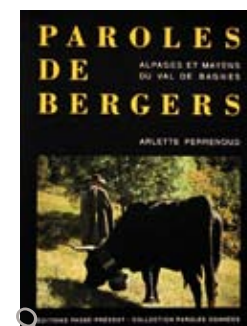
> 5 Joseph Brouchoud
Le peintre Joseph Brouchoud (1815-1892) est lié à Félix Cortey (voir ci-contre). On pense qu'il est devenu peintre grâce au contact des œuvres de l'atelier Cortey. Il peint à la même époque que la fille de ce dernier, Marguerite. Joseph Brouchoud s'imposera vraiment comme portraitiste après les années 1850 et se consacra essentiellement au portrait jusqu'à la fin de sa vie. Contrairement à Félix Cortey, il ne peindra pas les grandes figures du Valais, mais plutôt les gens de la classe moyenne.

«Joseph Brouchoud», Jean-Michel Gard et autres, Centre de recherche historique de Bagnes, 1984

> 6 Louis et Pierre Courthion
Louis Courthion (1858-1922) et son fils Pierre (1902-1988) ont vécu entre Bagnes, Genève et Paris un itinéraire d'artistes et d'intellectuels. Le premier était journaliste, écrivain, historien et publiciste – en une formule, homme de lettres –; le second fut peintre, poète proche des surréalistes et critique d'art dans le Paris d'avant- et d'après-guerre. Le livre de Simon Roth narre les voyages en zigzag de ces Bagnards entre leur terre d'origine et la ville des villes, Paris.

«Louis et Pierre Courthion», Simon Roth, Editions de la Commune de Bagnes, 2004

> 1



> 2



> 3



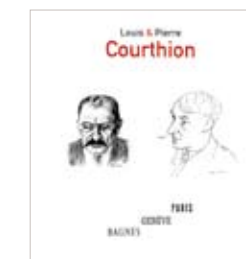
> 4



> 5



> 6



BULLETIN DE COMMANDE

Nom _____ Prénom _____ Adresse e-mail _____
 Rue _____ NPA/Localité _____ Téléphone _____
 Date _____ Signature _____

- Je désire que ma commande soit envoyée à domicile et je m'acquitterai des frais de port et d'emballage.
- J'irai chercher ma commande au Musée de Bagnes, au Châble (heures d'ouverture: du mercredi au dimanche de 14 à 17 h, fermé les 24-25 et 31 décembre et le 1^{er} janvier).
- _____ exemplaire(s) de «Eglises et chapelles de Bagnes», Catherine Raemy-Berthod, CHF 49.–
- _____ exemplaire(s) de «Familles de Bagnes», les 5 volumes, CHF 480.– (+ CHF 16.– de frais d'envoi par volume)
- _____ exemplaire(s) de «Parole de bergers, Alpage et mayens du val de Bagnes», Arlette Perrenoud, CHF 40.–
- _____ exemplaire(s) de «Un bagnard de taille», Willy Ferrez, CHF 35.–
- _____ exemplaire(s) de «Eveil du tourisme dans le val de Bagnes», Marthe Carron, Camille Michaud, François Luisier et Jean-Michel Gard, CHF 35.–
- _____ exemplaire(s) de «Félix Cortey», Jean-Michel Gard, CHF 25.–
- _____ exemplaire(s) de «Joseph Brouchoud», Jean-Michel Gard et autres, CHF 25.–
- _____ exemplaire(s) de «Louis et Pierre Courthion», CHF 35.–

A RENVoyer À:
Musée de Bagnes, rue de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, ou par e-mail à: musee@bagnes.ch

ÉLECTIONS COMMUNALES

Vous les avez élus!

Tous les sièges des instances exécutive, législative et judiciaire de la commune ont été repourvus. Retour sur les résultats des différentes élections.

Vous avez choisi vos autorités pour la législature 2009-2012. Le réflexe citoyen est encore bien vivace à Bagnes. Les scrutins d'octobre et de novembre derniers ont en effet donné lieu à une belle participation: 58,78% pour l'élection du Conseil communal et 45,22% pour l'élection du Conseil général. Faute de concurrence, les président et vice-présidente de commune, les juge et vice-juge ont été élus tacitement, conformément à la loi sur les droits politiques. Ces scrutins ont montré que le vote par correspondance était désormais bien entré dans les mœurs: 55,16% des votants se sont exprimés par ce biais lors de l'élection des conseillers communaux; 59,16% lors de l'élection des conseillers généraux. Le vote par dépôt à la commune et le vote à l'urne se sont inscrits respectivement à 35,33% et à 9,51% pour le Conseil communal; à 34,74% et 6,11% pour le Conseil général. La décision des autorités de ne mettre à disposition des citoyens qu'un seul bureau de vote semble donc parfaitement justifiée.

Nicolas Gay-Balmaz

> Résultats de l'élection du Conseil communal du 12 octobre 2008

Parti radical-démocratique

Selz-Rudaz Raymonde
Delamorclaz Elisabeth
Philippin Daniel

Union démocratique du centre

Bruchez Yves

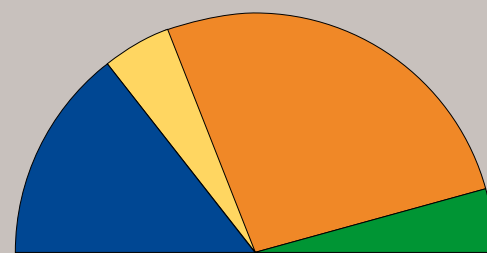
Parti démocrate-chrétien

Perraudin Léonard
Fumeaux Eric
Gay-des-Combes Jean-Daniel
De Torrenté-Emonet Marie-Hélène
Dumoulin Christophe
Guigoz-Bruchez Valérie

Parti libéral

Bruchez Patrick

LA RÉPARTITION DES PARTIS POLITIQUES AU CONSEIL COMMUNAL (TOTAL 11 MEMBRES = 100%)



■ Parti radical-démocratique: 27,3%
■ Parti libéral: 9,1%
■ Parti démocrate-chrétien: 54,5%
■ Union démocratique du centre: 9,1%

> Elections du président et du vice-président de la commune (législature 2009-2012)

Président de commune

Dumoulin Christophe
Parti démocrate-chrétien, Sarreyer

Vice-présidente

Selz-Rudaz Raymonde
Parti radical-démocratique, Verbier

> Résultats de l'élection du Conseil général du 2 novembre 2008

Parti radical-démocratique

Corthay François
Perreten Rodolphe
Besse Pascal
Maret Damien
Lack Anne-Michèle
Perrier Marie-Josée
Fellay Sébastien
Rexhepi Valmir
Oreiller Gilles
Besse Julien
Bircher Félicien
Dumoulin Numa
Ribordy Eléonore

Union démocratique du centre

Filliez Andrée-Noëlle
Filliez Jean-Henri
Gachoud Anne*

Parti démocrate-chrétien

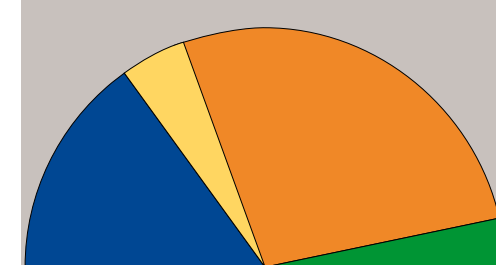
Fellay Willy
Jost Nicolas
Besse William
Vaudan Bertrand
Carron Vincent
Bruchez Pierre-Alain
Michellod Martin
Coquoz Manuel
Carron Sabine
Perraudin Bertrand
Mento Mélanie
Michellod Vincent

Maret Christian
Fellay Norbert
Luisier François
Quennoz Jean-Michel
De Salvador Thierry
Besse Catherine
Bertuchoz Jacques
Sempere Christophe
Voutaz Paul
Tellenbach Dominique
Zuchuat Dominique
Maret-Gabbud Lydia
Bruchez-Fellay Karine

Parti libéral

Roux François
Allaman Samuel
Machoud Nicolas
Faessler Maud

LA RÉPARTITION DES PARTIS POLITIQUES AU CONSEIL GÉNÉRAL (TOTAL 45 MEMBRES = 100%)



■ Parti radical-démocratique: 28,9%
■ Parti libéral: 8,9%
■ Parti démocrate-chrétien: 55,5%
■ Union démocratique du centre: 6,7%

> Elections du juge et du vice-juge de la commune (législature 2009-2012)

Juge de commune

Farquet Paul, Le Châble

Vice-juge

Troillet Marie-Pierre, Le Châble

CONSEIL GÉNÉRAL

La sécurité sanitaire également au cœur des préoccupations du législateur

L'offre de santé dans la commune de Bagnes souffre de deux carences graves: l'absence d'un service d'ambulances à distance raisonnable de Verbier et un déficit de médecins généralistes qui va s'aggravant.

Sur le dossier ambulancier, les commissions de gestion et de santé-sécurité du Conseil général sont en parfaite concordance de vues avec le Conseil communal. Elles ont appelé les législateurs, réunis en plénum le 11 décembre 2008, à débloquer une enveloppe de 268'000 francs afin de couvrir les deux tiers du déficit d'exploitation que générera le stationnement d'une ambulance à Verbier durant les saisons d'hiver et d'été 2008/2009. Marcus Bratter, hôtelier à Verbier, s'engage, à titre exceptionnel, à financer le tiers restant du découvert total, estimé à 402'000 francs. Cette initiative privée montre à quel point les attentes des milieux touristiques verbiérais sont fortes. En termes d'image et de sécurité, Verbier, qui peut accueillir jusqu'à 30'000 résidents en pleine saison, ne peut se contenter d'une structure établie à Martigny, trop distante pour respecter le temps maximal imparti à une ambulance pour intervenir efficacement (20 minutes). La responsabilité de cette lacune n'incombe pas à la commune. «Le canton compte 9 bases d'ambulances, 4 sont concentrées dans le seul district de Viège alors qu'il n'y en a aucune en Entremont», observe Jean-Pierre Guex, président de la commission de gestion du Conseil général. La solution trouvée cette année ne peut être que transitoire. Aussi le Conseil général demande au Conseil communal d'interpeller l'Etat afin que l'Organisation cantonale des secours (OCVS) intègre dans sa prochaine planification une base ambulancière permanente pour la région Bagnes-Entremont. La structure pourrait voir le jour au Châble, ce qui aurait pour avantage de réduire le temps d'intervention pour Lourtier, Sarreyer, Fionnay et d'autres villages du district qui ne sont pour l'heure pas correctement desservis.

La problématique de l'avenir de la médecine généraliste à Bagnes a par contre donné lieu à un différend entre l'Exécutif et le législateur. Le désaccord porte toutefois plus sur la forme que sur le fond. Chacun reconnaît que l'avenir des cinq cabinets médicaux de Bagnes n'est pas assuré à court terme. La prochaine cessation d'activités de plusieurs médecins pourrait conduire à une véritable pénurie et entraîner des difficultés accrues au niveau de la garde médicale. Dans ce contexte, le départ annoncé du docteur Contat à Verbier a incité la commune à prendre les devants. Le Conseil communal a proposé au Conseil général de racheter les murs du docteur Contat, de les rénover puis de les louer à un prix attractif à la société Centre Capital Santé, entité privée dévolue à l'exercice



d'activités médicales et paramédicales dans laquelle la commune aurait pris une participation de 15%. Cette proposition a été refusée. La structure de gestion proposée par l'Exécutif n'a manifestement pas convaincu les conseillers généraux, d'autant que Centre Capital Santé ne pouvait se porter garant de l'intérêt d'un ou deux médecins généralistes à s'établir immédiatement. Le législateur s'est aussi montré sensible au risque de distorsions de concurrence au cas où, comme le prévoyait le projet de l'Exécutif, ces locaux venaient à abriter des dentistes, des physiothérapeutes, des masseurs ou des praticiens en médecine alternative. Les commissions

de gestion et de santé-sécurité du Conseil général soutiennent néanmoins le cœur du projet, à savoir le rachat du cabinet médical du docteur Contat. A cette fin, une enveloppe de 1'447'000 francs a été mise au budget 2009, qui a été soumis au plénum ce 11 décembre. Cette démarche est un premier pas visant à créer un cadre favorable à l'implantation de nouveaux généralistes. Elle permettra au moins de maintenir les acquis et d'améliorer le service de garde. Chacun est conscient que d'autres mesures de ce type devront être envisagées dans les meilleurs délais afin de garantir la sécurité sanitaire des Bagnards à long terme.

Nicolas Gay-Balmaz

* élue comme première vient ensuite à la faveur du désistement d'Yves Bruchez élu au Conseil communal

LE CADASTRE À LA MAISON

La Commune de Bagnes a lancé un nouveau site d'informations sur le territoire. Ouvert au public, il recense des informations très utiles, comme le cadastre.



Jean-Marc Faibella, dessinateur aux SIB a pris une part active au projet «cadastre à la maison»

Jusqu'à maintenant, accéder aux informations du cadastre nécessitait de se déplacer dans les locaux de son administration communale. La société sédunoise CIGES, qui épaula entre autres communes dans la gestion de leur informatique, a lancé ce 1^{er} novembre un site internet qui vous évitera ces fastidieuses démarches. Sous le label de **Système d'Information du Territoire (SIT)**, un ensemble de cartes interactives très poussées vous permet désormais de consulter les

plans cadastraux sur Internet. Vous y trouverez aussi bien la position des limites d'une parcelle, que la zone à laquelle elle appartient. Vous pourrez par ailleurs situer les canalisations souterraines et visualiser l'emplacement des moloks et des bennes ainsi que les itinéraires des sentiers pédestres.

Une carte des dangers a en outre été intégrée à ce site. Un film en 3D de Bagnes est aussi disponible tout comme une carte touristique. En

passant en mode satellite, vous pourrez découvrir également une image de la parcelle qui vous intéresse. Ceci peut s'avérer très utile si vous souhaitez étudier sa configuration réelle (est-ce un simple champ?, y a-t-il de la forêt?, etc.). Il est à préciser que les noms des propriétaires des terrains ne sont volontairement pas mentionnés sur les cartes. Vous pouvez dès maintenant vous rendre sur ce site internet en entrant l'adresse **www.bagnes.ch** ou **www.sibagnes.ch**.

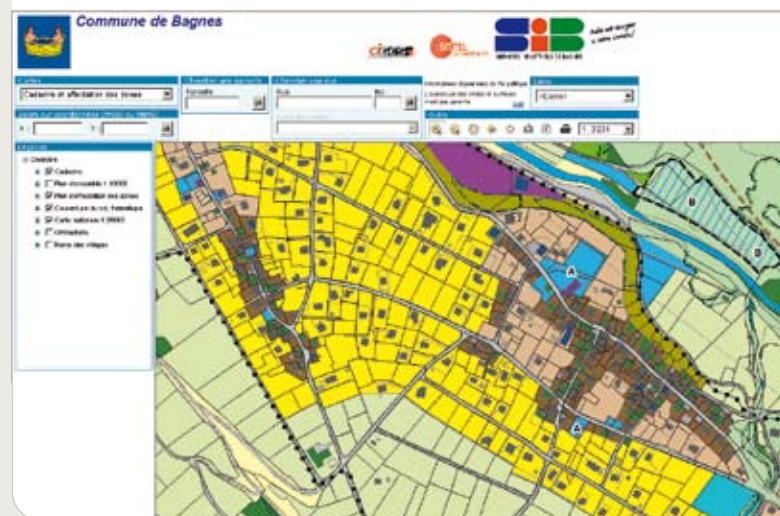
Ce système est le fruit d'un partenariat approfondi entre les communes de Bagnes et Savièse, la Ville de Sion, CIGES et le bureau sédunois SIT-TEL Consulting SA. Le projet d'ingénierie a débuté en 2002. Il s'agit d'une solution entièrement valaisanne. Elle a été développée par un groupe de professionnels passionnés.

Mais comment ce résultat a-t-il été atteint? Il faut savoir que pour produire ces cartes interactives, qui ne comportent pas d'interface, une somme considérable d'informations a dû être centralisée. Cela a passé par le travail des géomètres sur le terrain et par le recoupement de données que détient la Commune. Une application recensant les autorisations de construire sera bientôt disponible. Une version à destination des entreprises sera aussi lancée. Enfin, une intégration du SIT à des appareils mobiles devrait voir le jour. Les releveurs disposeront de cette manière d'une tablette qu'ils emporteront avec eux sur le terrain.

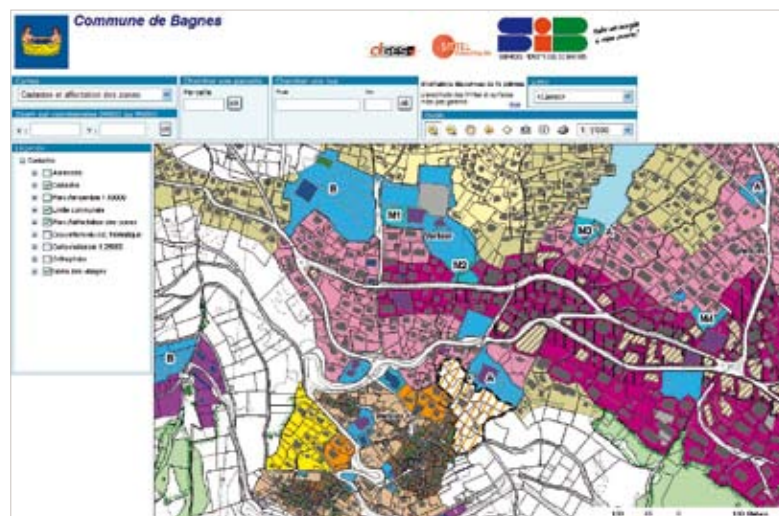
Didier Morard

Pour tout renseignement complémentaire:
Didier Morard, chef de service, 027 777 12 13
ou Jean-Marc Faibella, dessinateur aux SIB, 027 777 12 23

Extrait de la carte cadastre: Prarreyer, Versegères



Extrait de la carte cadastre: Verbier Village, Verbier



PORTRAIT

Margrit Andeer: une championne bernoise conquise par Verbier

Itinéraire d'une étoile du ski féminin, née à Wengen, qui a rallié la station en 1961 pour ne plus jamais la quitter.

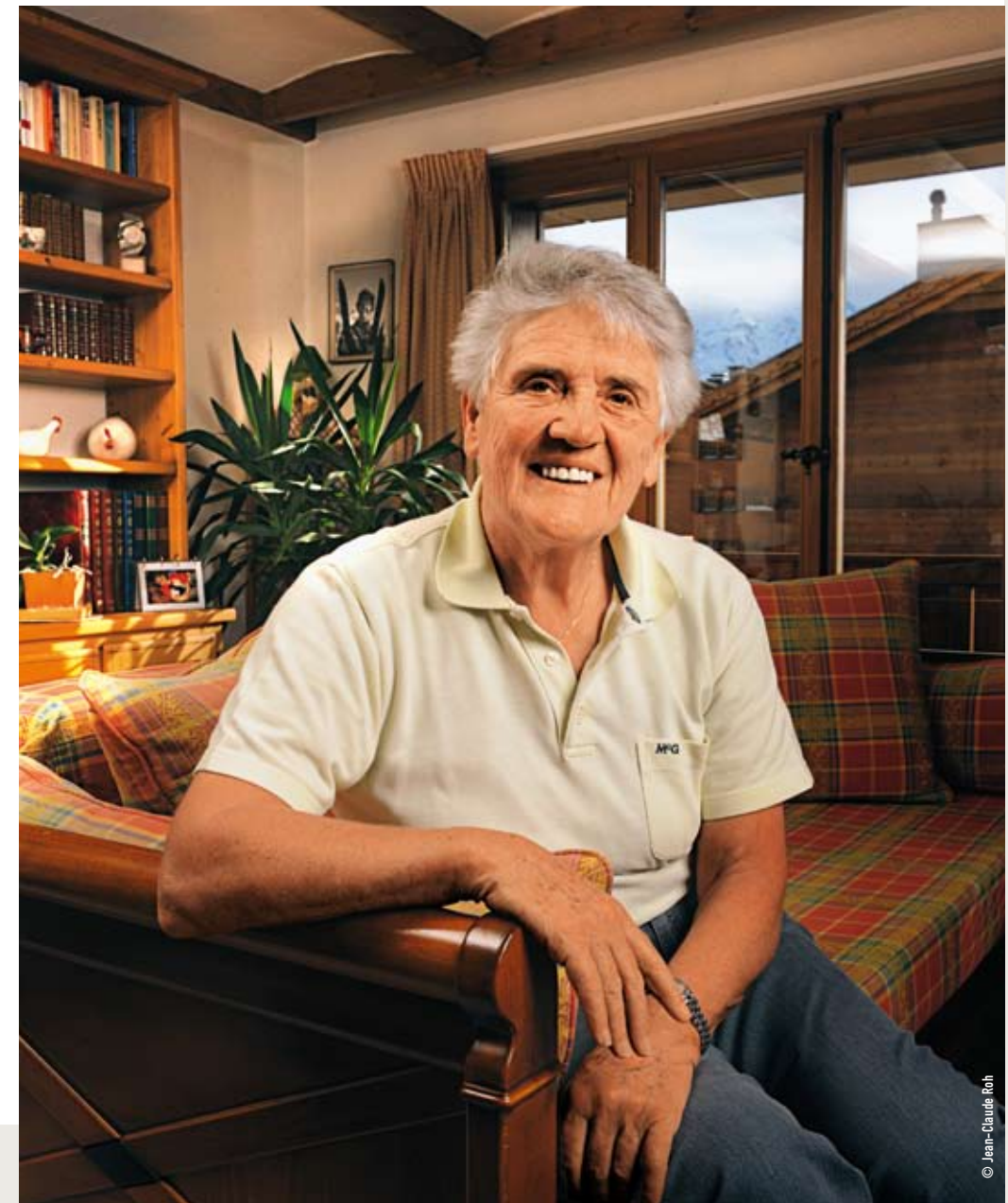
«J'en connais une ici, à Wengen, qui sait skier, mais elle-même ne le sait pas.» C'est à peu près en ces termes que s'exprimait au printemps 1956 l'ancien champion suisse de ski Karl Molitor au cours d'une conversation téléphonique avec la secrétaire de la Fédération suisse de ski. Et c'est ainsi que devait basculer le destin d'une jeune fille de Wengen, Margrit Gertsch (aujourd'hui Margrit Andeer), qui ignorait alors tout de cette conversation.

«Je n'ai jamais cru pouvoir devenir une championne de ski», se défend aujourd'hui Margrit Andeer dans son appartement verbiérais. Cette femme est pourtant quasiment née ski aux pieds. Fille d'un guide de montagne, nièce d'Ernst Gertsch, le père du Lauberhorn, la jeune fille se distingue lors des compétitions qui jalonnent l'hiver dans l'Oberland. Le coup de fil de Karl Molitor propulse Margrit Gertsch dans l'équipe suisse féminine de ski. De 1956 à 1960, elle fait partie des trois meilleures descendues du monde. Elle participe au championnat du monde de 1958 à Bad Gastein et, en 1960, aux Jeux olympiques de Squaw Valley. A l'époque on ne gagne pas sa vie avec le ski. Mais la compétition permet de voir du pays et, surtout, de faire des rencontres. Margrit Gertsch s'éprend en 1957 d'un coureur grison de l'équipe masculine, Flurin Andeer, qu'elle épousera en 1961. Autour du skieur de Saint-Moritz gravite une joyeuse bande de Bagnards, Raymond Fellay, Ami Giroud, Michel Carron, qui exhortent le couple à les suivre dans le Vieux-Pays. «Car c'est le boom là-bas», leur confient-ils avec enthousiasme. Déjà! Flurin et Margrit Andeer tentent l'aventure bagnarde et prennent la gérance du premier centre sportif de Verbier. L'expérience tourne court car Margrit n'a pas plus l'esprit d'une bureaucrate que l'âme d'une bistrotière. Elle s'engage alors à l'école de ski mais se heurte à quelques particularismes valaisans. Le canton ne reconnaît pas sa patente bernoise. Le Conseil d'Etat lui fait toutefois grâce de l'examen d'entrée, invoquant la grossesse de huit mois de la candidate pour justifier son geste magnanime. Patente en poche, Margrit Andeer œuvrera durant quatre décennies à insuffler à des milliers d'élèves l'esprit et les techniques de la glisse. Ses activités à l'école de ski et son expérience de la compétition l'amènent à diriger le pôle de chronométrage créé par la station en 1982, fonction qu'elle assume encore aujourd'hui. «Mais ce sera la dernière année», jure-t-elle un brin menaçante. A bon entendeur, salut. Quand Margrit Andeer fait une promesse, elle a l'habitude de s'y tenir: «Je suis assez têtue, mes origines ont prévalu», sourit-elle.

Sur Verbier, son village d'adoption, elle porte un regard critique mais affectueux. Comme sur un enfant qui a grandi un peu trop vite, mais qu'on ne saurait blâmer au seul motif qu'il n'a pas répondu à toutes les attentes que l'on projetait sur lui. L'expansion de la station a certes été trop rapide mais, avoue-t-elle, «je ne vois pas comment il aurait pu en être autrement; personne ne pouvait anticiper un tel développement». Verbier, souligne-t-elle, n'a pas bâti sa renommée grâce à la télévision ou à la venue de quelques stars qui font la une des tabloïdes. Verbier a forgé son succès grâce à son label de ski de haut niveau. Ce domaine skiable sans égal et ces touristes ébahis tentant de dompter les pentes abruptes de Tortin ou de Chassoure ont fait vivre Margrit Andeer, qui refuse obstinément de dénigrer ce qui l'a nourrie.

Pour elle, le défi d'envergure que Verbier doit relever sans délai est celui de la circulation. En un demi-siècle, elle a vu maints projets de routes de contournement et d'aménagement de la station. Aussi exhorte-t-elle la commune à faire preuve d'autorité et les habitants de civisme pour résoudre ce problème qui empoisonne la station. A 69 ans, Margrit Andeer n'entend toutefois pas embrasser une carrière politique pour défendre ses idées. Surtout qu'elle coule des jours heureux, entourée de ses enfants et petits-enfants qu'elle dorlote à l'occasion. Sportive incurable, elle a trouvé dans le golf une nouvelle passion et fréquente à nouveau assidûment les pistes grâce à ses deux genoux de titane. Pour ceux qui souhaiteraient voir à l'œuvre la championne, il faudra gagner le champ de neige aux aurores. Car la vie n'attend pas.

Nicolas Gay-Balmaz



ENVIRONNEMENT

Le règlement sur la gestion des déchets entre en force.

Le canton a donné son feu vert. Le nouveau modèle de taxation sera appliqué avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008.



Debrunner Acifer, distributeur exclusif Molok, a remis un chèque de 2000 francs à l'association «Arche de Noël», en présence des autorités communales. Arrière-plan: Christophe Dumoulin, Louis-Ernest Sidoli, Hubert Besse, Jean-Philippe Christinat, David Emonet, 1^{er} plan: Louis-Frédéric Tonossi, Nicole Zenhausern, Elisabeth Delamorclaz, Michel Guigoz, Paul Voutaz, Géraldine Rausis.

C'est un succès de la concordance. Neuf mois après sa mise en chantier, le nouveau règlement communal sur la gestion des déchets a été homologué par le canton. Il est entré en vigueur le 8 octobre dernier. Le service de sécurité-salubrité, le Conseil communal et le Conseil général ont travaillé en belle harmonie, s'appuyant sur l'expertise des services de l'Etat et les avis des acteurs économiques locaux. Au final la commune obtient un édifiant zéro faute. Le canton n'a pas modifié une lettre du projet qui lui avait été soumis.

La nouvelle mouture du règlement obéit aux exigences des législations supérieures en matière d'environnement et énumère, dans le détail, des mesures déjà opérantes dans le domaine du tri, de

la collecte et du retraitement des déchets. Le règlement entérine en effet une politique qui déploie déjà ses effets et dont les citoyens peuvent mesurer la pertinence en tant qu'usagers du nouveau centre de tri du Châble ou de l'un des deux cents Molok implantés sur le territoire communal. Hélas, aujourd'hui comme hier, même les meilleurs politiques ont un prix. Au chapitre de la taxe, le règlement invite donc les citoyens et les entreprises à verser leur obole. Le principe de la taxe présente toutefois plusieurs innovations qu'il convient d'aborder.

Taxe fixe et taxe variable

Tout logement habitable est assujéti à deux taxes: une taxe de base uniforme et une taxe variable

basée sur le nombre d'unités tarifaires (UT) (lire ci-dessous), le nombre de ces UT variant en fonction de la taille du logement et du nombre de pièces. La taxe de base correspond aux coûts des infrastructures tandis que la taxe par unité tarifaire couvre les coûts variables qui fluctuent en fonction de la quantité de déchets à traiter. La taxe de base est fixée pour l'heure à 100 francs et la taxe par unité tarifaire à 10 francs.

Rabais pour les immeubles hors zone

Les immeubles situés hors zone à bâtir selon le plan d'aménagement du territoire sont exemptés de la moitié des taxes. S'ils servent d'habitat à l'année, ils n'ont toutefois droit à aucune réduction.

Le débiteur des taxes est le propriétaire

La charge d'honorer les taxes communales revient désormais au propriétaire. Il est plus aisé pour la commune de repérer les propriétaires, avec le concours du service du cadastre, que de faire la chasse aux locataires via le contrôle des habitants. Cette mesure permet donc d'alléger les charges administratives.

Taxation des entreprises

Le mode de taxation des personnes morales est totalement nouveau. La commune a élaboré une liste répertoriant une quarantaine de branches économiques pour classer les entreprises. Comme les particuliers, celles-ci sont désormais assujétiées à une taxe de base uniforme de 100 francs et à une taxe variable, calculée en fonction de la production de déchets estimée et du coût de leur élimination. Cinq types de déchets entrent en ligne de compte dans le calcul de la taxe proportionnelle: les ordures ménagères et les objets encombrants (coût d'élimination global de 300 francs la tonne), le verre, le papier et le carton (coût global d'élimination de 100 francs la tonne). Pour 2008, le montant de la taxe proportionnelle pourra varier entre 50 et 2000 francs.

Nicolas Gay-Balmaz

Qu'entend-on par unité tarifaire?

1 UT est calculée pour chaque pièce jusqu'à 25 m². Si la pièce est plus grande que cette dimension, 1 UT par 25 m² ou fraction de 25 m².

1 UT par cuisine.

1 UT pour les locaux auxiliaires (WC, carnotzet, etc.).

Le nouveau règlement sur la gestion des déchets est disponible sur le site internet de la commune: www.bagnes.ch (cliquer sur l'onglet «espace citoyen» puis «règlements communaux»).

200 Molok et 2000 francs pour l'Arche de Noël

A l'occasion de l'installation du 2000^e Molok posé en Valais, qui correspond également au 200^e sur le territoire bagnard, l'association de l'Arche de Noël de Champsec a reçu un don de 2000 francs de l'entreprise Debrunner Acifer SA Valais. Cette dernière a été pionnière dans ce système de conteneur enterré destiné à la collecte centralisée des déchets. Afin de marquer cette implantation, M^{me} Zenhausern, directrice, a eu l'idée d'offrir la somme de 2000 francs à une association à but non lucratif. Comme l'installation s'est déroulée sur le territoire de la commune de Bagnes, c'est l'Arche de Noël qui a bénéficié de ce don.

	Horaires	Après-midi	Téléphone
Maison de commune, rte de Clouchèvre 30			
Secrétariat communal	lu-ve 8 h-11 h 30	sur rdv	027 777 11 00
Affaires sociales et santé publique	lu-ve 8 h-11 h 45	sur rdv	027 777 11 05
Aménagement du territoire et bâtiments	sur rdv	sur rdv	027 777 11 06
Service des constructions	lu-ve 8 h-11 h 30	sur rdv	027 777 11 06
Service du cadastre	lu-ve 8 h-11 h 30	sur rdv	027 777 11 23
Service des contributions	lu-ve 8 h-11 h 30	sur rdv	027 777 11 00
Service de la culture	sur rdv	sur rdv	027 777 11 49
Service financier	lu-ve 8 h-11 h 30	sur rdv	027 777 11 17
Service du feu	sur rdv	sur rdv	027 777 11 00
Service de la protection civile	sur rdv	sur rdv	027 777 11 00
Service de la salubrité	sur rdv	sur rdv	027 777 11 00
Contrôle des habitants	lu-ve 8 h-11 h 45	sur rdv	027 777 11 46
Service industriel, technique et Sateldranse SA, place de Curala 5	lu-ve 8 h-12 h	sur rdv	027 777 11 50
Service de piquet 24h/24: électricité, eau potable, égouts, irrigation, déneigement			027 777 11 50
Office du tourisme du Châble, place de Curala			027 776 16 82
Office du tourisme de Verbier, place centrale, CP 300, 1936 Verbier			027 775 38 88

> PENSEZ-Y!

Séparez carton et papier

Le papier et le carton suivent des filières de recyclage propres. Par égard pour l'environnement, il convient donc de les séparer. La commune, qui s'est équipée d'une presse à carton, invite les citoyens et les commerces à amener leurs déchets cartonnés (sans polystyrène ou autres agents étrangers) dans les centres de tri du Châble et de Verbier. Le papier doit être déposé dans les Molok ou dans les déchèteries. Grâce à ce tri citoyen, la commune retire également un meilleur prix à la tonne du papier et du carton qu'elle livre aux entreprises de recyclage.



> ABONNEMENT TÉLÉVERBIER

Participation communale

Les parents des élèves de l'école primaire et du CO ont été avisés par lettre des avantages dont pouvaient bénéficier leurs enfants sur les abonnements de Téléverbier. Cette année, une nouvelle offre est proposée aux jeunes jusqu'à 19 ans (jusqu'à 1993) encore en formation: après l'achat de l'abonnement annuel – attention non plus saisonnier – ils peuvent se faire rembourser un montant de CHF 50.– à la caisse communale sur présentation de l'abonnement et de leur carte d'étudiant ou d'apprenti. Les tarifs sont les suivants:

JEUNES (ANNÉES DE NAISSANCE DE 1989 À 1993)

Secteur	Tarif de base	Tarif proposé	Participation commune	Participation parents
Pas d'abonnement uniquement secteur Verbier				
4 Vallées	613.–	450.–	50.–	400.–
4 Vallées - famille	521.–	383.–	50.–	333.–

> SAPIN DE NOËL

La Bourgeoisie de Bagnes et son service forestier rappellent qu'il est formellement interdit de couper des sapins en forêt, sous peine d'amende. Le Centre forestier vous propose des sapins de Noël à partir de CHF 15.–/pce.

Heures d'ouverture: en semaine: 8-12 h et 13-17 h, samedi 13 et 20 décembre 2008: 8-12 h

Renseignements: tél. 027 776 23 53, natel 079 646 10 78, e-mail: bourgeoisie@bagnes.ch

> OBJETS TROUVÉS

Les personnes qui égarer un objet ou qui en trouvent un peuvent s'adresser à la police municipale de Bagnes. Police municipale de Bagnes, rue de la Poste 22A, case postale 322, 1936 Verbier, tél. +41 (0) 27 775 35 45, fax +41 (0) 27 775 35 49, site internet www.objet-trouve.ch

ÉVÉNEMENT

Lourtier organise «l'Intégrale du Rogneux»

Le Ski-club Grand-Combin de Lourtier fêtera en 2009 ses 75 ans. A cette occasion, il organisera une magnifique course populaire de ski-alpinisme comptant pour le championnat suisse. Dans le décor majestueux du Rogneux, cette compétition attirera sans doute tous les passionnés de peau de phoque, randonneurs ou professionnels, amateurs ou élites. Tous tenteront par équipes de deux de se surpasser et de se partager les différents titres de champions suisses par équipes... ou simplement comme ça, pour le plaisir, pour la beauté du geste, pour la fête.



L'intégrale du Rogneux propose deux parcours: l'un, avec départ et arrivée à Lourtier, affiche un dénivelé de 2000 m pour une distance de 19 km, l'autre pour les juniors et fun pop de 1100 m pour 13,5 km.

A noter que le grand parcours est à la portée de tout randonneur bien entraîné qui prend le départ de 6 h 30.

Cette première édition de «l'Intégrale du Rogneux», le Ski-Club Grand-Combin la veut belle et festive. Grâce à une équipe de 120 bénévoles motivés, encadrés par 10 guides, 3 médecins et emmenés par le dynamique chef technique Pierre-Marie Tamarcaz, ce formidable défi sera relevé le 8 mars prochain.

Tous les adeptes de la randonnée et l'élite du ski-alpinisme suisse, dont Florent Troillet vainqueur de la PDG, se donnent dès aujourd'hui rendez-vous sur les pentes du Rogneux et promettent de belles joutes sportives.

Pour informations, renseignements et inscriptions, consultez: www.combin.ch

Cette compétition s'inscrit dans l'alléchant programme des festivités du 75^e anniversaire du Ski-club Grand-Combin, qui organisera, de janvier à août, plusieurs manifestations d'envergure (lire ci-dessous).

Ski-club Grand-Combin: Six dates à retenir

- > 13 et 20 janvier: course des enfants
- > 1^{er} février: réédition de la première compétition organisée par la Ski-club en 1934 reliant Fionnay à Lourtier avec un départ en ligne.
- > 8 mars: l'Intégrale du Rogneux
- > 23 avril: inauguration d'un nouveau drapeau, dans le cadre de la fête patronale
- > 1^{er} et 2 août: 43^e édition de la course pédestre de montagne Fionnay-Panossière
- > 30 août: organisation des «Olympiades de Ski-Valais» qui réunira 270 athlètes

Le Verbier Festival prend ses quartiers d'hiver

Pour la 12^e année consécutive, les Amis du Verbier Festival organisent leur concert de Noël le 29 décembre à 18 h 30 à Verbier. Boris Berezovsky fera les honneurs de l'Eglise de la station. Le pianiste russe mettra sa technique phénoménale au service de valses de Chopin et Ravel, ainsi que de Nocturnes de Fauré. Deux concerts hivernaux suivront, le 13 février à l'église du Châble et le 14 février au Hameau à Verbier. On pourra écouter, à ces occasions, deux jeunes musiciens: Alexandra Soumm, violoniste, accompagnée de Julien Quentin au piano. Ces événements donnent la possibilité à des solistes issus de l'Académie du Verbier Festival de se

produire dans le val de Bagnes. Ils permettent aussi de présenter le Verbier Festival aux vacanciers d'hiver, dans l'optique de rallier de nouveaux adeptes pour la grand-messe musicale de l'été prochain. La prochaine édition du Verbier Festival (16^e) aura lieu du 17 juillet au 2 août 2009.



> AGENDA

- > **VERBIER**
CONCERT DE NOËL DE LA CONCORDIA
Samedi 20 décembre, église de Verbier station
- > **MONTAGNIER**
FÊTE PATRONALE DE MONTAGNIER
Vendredi 26 décembre
- > **LE CHÂBLE**
TOURNOI INTERNATIONAL D'ÉCHECS
Dimanche 11 janvier, salle du CO
- > **VERBIER**
VERBIER POLO TEST MATCH
Du vendredi 23 au dimanche 25 janvier
- > **BRUSON**
COURSE DES CADETS
Organisée par le ski-club de Bagnes
Dimanche 25 janvier
- > **BRUSON**
BRUSON À CŒUR OUVERT
Samedi 31 janvier et dimanche 1^{er} février
- > **LE CHÂBLE**
EXPOSITION WALTER MAFFLI
Du 7 février au 22 mars, rétrospective
Musée de Bagnes
- > **BRUSON**
THÉÂTRE DES PATOISANS
Salle polyvalente,
vendredi 20 et samedi 21 février
et du vendredi 27 février au dimanche 1^{er} mars
- > **LE CHÂBLE**
CORTÈGE ET BAL DE CARNAVAL
Samedi 21 février
- > **VERSEGÈRES**
CARNAVAL ET BAL
DE LA JEUNESSE DE VERSEGÈRES
Dimanche 22 février, salle de l'école
- > **LE CHÂBLE**
CONCOURS DE MASQUES DES ENFANTS
ET BAL DE CARNAVAL
Mardi 24 février

IMPRESSUM

Tirage à 4 500 exemplaires
parution 4 fois par an
Journal d'information de l'administration communale de Bagnes
Rédacteurs de cette édition
Nicolas Gay-Balmaz, Charly Veuthey
Responsable de la publication
Groupe presse et information
Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble
Concept et réalisation graphique
www.laligne.ch
Impression
Centre Rhodanien d'Impression, 1920 Martigny
Imprimé sur papier FSC respectant l'environnement